

CAP N° 2 du SCL **Techniciens de Laboratoire** **14 octobre 2015**

La CFDT était représentée par **Alexandre CIZERON** (Lyon) et **Edmond BLESSON** (Paris).

Sommaire

Pages

1. <i>Procès-verbaux des CAP précédentes</i>	1
2. <i>Liste d'aptitude au corps de Technicien</i>	1
3. <i>Mutations</i>	2
4. <i>Tableaux d'avancement (TCS, TCE)</i>	2
5. <i>Questions diverses</i>	3

Cette commission était présidée par le chef du SCL, M. Gérard PERUILHE, assisté de Mme Catherine THIL, son adjointe et de Mmes Nadine DE BELLIS et Brigitte KAZANGBA, du pôle Ressources humaines du SCL.

La DGDDI était représentée par Mme DE BELLIS et la DGCCRF par Mme KAZANGBA.

1. Procès-verbaux des CAP précédentes

a- CAP du 2 avril 2015

Le procès-verbal de la CAP en formation plénière (tous grades) est approuvé.

b- CAP du 25 juin 2014

Le procès-verbal de la CAP en formation restreinte n° 2 (TCS et TCE) a été approuvé.

2. Liste d'aptitude pour l'accès au corps de technicien de laboratoire pour l'année 2015

Deux postes ont été proposés. L'administration souhaite toutefois attendre le résultat du concours de technicien dans la mesure où deux agents techniques promouvables sont admissibles.

La prochaine CAP, fixée au 9 décembre, procèdera aux nominations.

3. Mutations

Un agent a demandé, hors période, son inscription au tableau de mutation. Sa requête a été acceptée.

Deux mutations ont été prononcées (Physique-Chimie) :

	Résidence	Laboratoire demandé	Date d'effet
Franck M.	35 - Rennes	13 - Marseille	1 ^{er} septembre 2015
Coralie G.	67 - Strasbourg	13 - Marseille	31 décembre 2015

- L'administration considère qu'il n'y a pas de besoin de technicien à Bordeaux et à Rennes. Aucune mutation vers ces laboratoires n'est donc envisagée.
- Une mutation vers le laboratoire de Jarry pourrait être envisagée si l'ATPL de ce laboratoire est admis au concours de TCN.

4. Tableaux d'avancement

a- Promotions au grade de Technicien de classe supérieure

Pouvaient être promus à ce grade les techniciens de classe normale ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon dans leur grade et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs en catégorie B.

Le nombre de promotions possibles était fixé à 5. Ont été nommés, avec effet au 1^{er} juillet 2015 :

	Laboratoire
Alain B.	13 – Marseille
Guillaume D.	59 – Lille
Marie-Ange M.	91 – IDF Massy
Thierry O.	35 – Rennes
Fabienne T.	67 – Strasbourg

b- Promotions au grade de Technicien de classe exceptionnelle

Pouvaient être promus à ce grade les techniciens de classe supérieure ayant atteint au moins le 7^{ème} échelon dans leur grade et justifiant d'au moins cinq années de services effectifs en catégorie B.

Le nombre de promotions possibles était fixé à 5. Ont été nommées, avec effet au 1^{er} juillet 2015 :

	Résidence
Régine C.	75 – DGCCRF bureau 4A
Geneviève D.	34 – Montpellier
Catherine L.	35 – Rennes
Nicole L.	69 – Lyon
Florence S.	33 – Bordeaux

5. Questions diverses

- Les agents souhaitent connaître l'avis de leur hiérarchie sur leurs demandes de promotion. Pour le chef de l'UD les avis sont réservés à l'administration et n'ont pas vocation à être communiqués.
- La prime d'intéressement a été remplacée par une « Prime Collective » d'un montant de 100 euros (proratisée en fonction du temps de travail et des congés maladie). Elle sera versée en octobre.
- Les sections « Microbiologie » de Massy et de Montpellier souffrent d'un problème d'effectifs de techniciens : une partie des échantillons est redistribuée vers les autres laboratoires.

Le SCL attend de connaître l'impact de la création des nouvelles régions sur la répartition des échantillons. Pour l'instant, un renforcement des équipes « microbiologie » n'est envisagé que ponctuellement, au moyen de CDD de courte durée ou par recrutement d'ATL sur postes à profil.

La CFDT déplore que l'administration n'apporte pas de réponse durable. La CFDT revendique le recrutement par concours de techniciens, et non la transformation de ces postes en emplois de catégorie C moins rémunérés ou en emplois précaires.

**Les représentants de la CFDT sont à votre disposition
pour toute information complémentaire.**

Alexandre CIZERON (Lyon) 04 72 39 51 60

Edmond BLESSON (Paris) 01 44 54 21 21